Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Municipale des Sports, réunie le 22 mars 2000, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2000, les subventions aux associations désignées ci-après :

Imputation budgétaire 92.40.6574 - code service 20300 :

* P.S.B.	14 000 F
Imputation budgétaire 92.40.6572 - code service 20300 :	
* S.N.B.	20 000 F
Imputation budgétaire 92.40.6574.95021 - code service 20300 :	
* T.S.B.	50 000 F
* Association Tour de Franche-Comté Cycliste	40 000 F
* Ligue de Franche-Comté de Basket-Ball	10 000 F
* Comité Régional de Rugby	30 000 F
* Volant Bisontin	3 000 F
* Centre Sportif Institution Nationale des Invalides	10 000 F
* Golf Club de Besançon	12 500 F
* Espace Croisière Franche-Comté	2 500 F
* C.R.S.U.	5 000 F
* La CITA	2 000 F
* Aéro Club du Doubs	2 000 F
* Gant d'Or	2 000 F
Total	169 000 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions. En cas d'accord, ces dépenses seront prélevées sur les imputations budgétaires ci-dessus du Budget Primitif 2000.

«M. NOT: Je n'ai pas l'habitude d'intervenir et surtout sur une commission à laquelle je ne participe pas mais j'ai été un peu surpris de voir qu'à La Cita qui organise un concours national de gymnastique et demandait pour cela une somme de 10 000 F, ce qui ne me paraît pas exorbitant, on a attribué seulement 2 000 F, sachant aussi que cette société aurait souhaité organiser ce concours au Palais des Sports et que cela n'étant pas possible, elle a dû l'organiser ailleurs c'est-à-dire à Pontarlier avec bien sûr des frais supplémentaires, etc. La somme de 2 000 F paraît quand même un peu courte. J'aurais aimé avoir une explication.

M. LE MAIRE: Tu as des intérêts particuliers à La Cita, Pierre NOT?

M. NOT : Pas particulièrement mais je la connais bien.

M. LE MAIRE: Mais tu n'en fais pas partie quand même?

M. NOT: Plus.

M. FUSTER: Je crois que Pierre NOT a donné l'explication en même temps qu'il posait la question. La Cita avait envisagé d'organiser une manifestation à Besançon. Pour les raisons que nous connaissons tous, quand elle nous a fait la demande, le Palais des Sports devait être rénové donc pas disponible. Aussi, La Cita a conservé l'organisation de cette compétition qu'elle a organisée à Pontarlier. La tradition bisontine je pense justifiée d'ailleurs veut que des manifestations qui n'ont pas lieu à Besançon ne soient pas subventionnées du tout. A titre exceptionnel parce que c'est vrai que la Citadelle est un club excessivement méritant, j'avais demandé à la commission des sports d'allouer une petite subvention. Cette subvention vous l'avez là, elle est évidemment insuffisante mais c'est une exception et ça ne fait que confirmer la règle.

M. NOT: Mais ce n'est pas du fait de la société, c'est du fait de la Ville.

M. LE MAIRE : Tu vois que la commission a encore été plus généreuse que tu ne le pensais en attribuant 2 000 F».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 23 mai 2000.